

**TRIER MES
DÉCHETS ALIMENTAIRES,
C'EST BÊTE COMME CHOU !**



LE GUIDE DU TRI
pour la collecte en Apport Volontaire



Ensemble au service de l'environnement !

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte et le transport des déchets des 165 000 habitants sur les 121 communes qui composent son territoire. Le SBA collecte les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre, le papier, le carton et près de 30 flux de déchets en déchèteries.

Un « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » - « économie circulaire »

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SBA est reconnu nationalement comme un territoire engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte et l'économie circulaire. Le Syndicat a fait de la réduction des déchets un défi au quotidien. Avec la tarification incitative, chacun agit à son échelle en changeant son mode de consommation et en triant.

Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité

Les déchets alimentaires représentent près de 30% du poids de nos poubelles ; les enfouir ou les incinérer est une aberration... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost ou en bio-gaz. La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit un tri obligatoire de ces déchets. C'est donc dès à présent qu'il faut prendre les mesures nécessaires à leur valorisation en adoptant les bons gestes de tri de façon à être le plus efficace possible.

Vous faites ce pas en avant avec nous et nous vous remercions. Ce guide vous accompagne dans les bons gestes. Merci !

ceci est une source d'énergie hyper-puissante !





Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

► Pour valoriser ses déchets !

► Pour préserver la planète !



► Pour alléger sa poubelle verte !

► Pour réduire sa facture déchets !



Les consignes de tri en P.A.C



papiers souillés
(mouchoirs, serviettes,
essuie-tout, sets de table...)
et cartons souillés



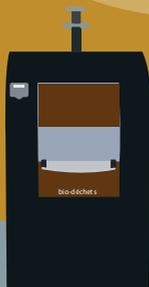
restes alimentaires
(pain, viande, poisson, os, fruits et légumes
abîmés, fruits de mer, coquilles...)



**Fermés dans des sacs
OK compost
uniquement**



déchets de préparation de repas
(épluchures, coquilles d'œufs,
marc de café, filtres, sachets de thé...)



Déchets interdits :
ordures ménagères, plastique...

 Les consignes de tri sont différentes pour le compostage !



Mon kit de tri en P.A.C.

1 Mes sacs

Pour jeter mes déchets alimentaires dans mon bioseau. J'utilise uniquement des sacs compostables labellisés «OK Compost» ou normés «NFT 51-800» que je peux trouver au rayon fruits et légumes de mon magasin. Le SBA me fournit 15 sacs pour bien démarrer.



2 Mon bioseau

Pour stocker mes déchets dans ma cuisine. D'une capacité de 8 litres, il est aéré pour favoriser la ventilation et l'assèchement des déchets et ajouré pour ralentir la putréfaction.



3 Ma colonne l'apport est gratuit

J'apporte mes sacs dans la colonne, accessible 7j/7 et 24h/24. J'ouvre le tambour de 10 litres avec ma carte. Le bac, fermé dans la colonne, est équipé d'une bâche protectrice. Il est collecté 1 à 2 fois par semaine. La bâche est changée à chaque collecte. L'apport est gratuit.

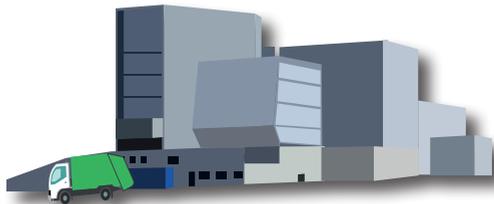




Et après ?



Le SBA collecte la colonne 1 à 2 fois par semaine et désinfecte le tambour au moins 1 fois par semaine



Les déchets sont envoyés sur le pôle de valorisation Vernée



Ils sont broyés



Ils passent dans le digesteur



Ils sont transformés en biogaz pour produire de l'électricité ou alimenter nos camions



Ils sont transformés en compost pour l'agriculture





Une question

04 73 647 444

du lundi au vendredi de 8h à 18h

conseilusager@sba63.fr

www.sba63.fr

[facebook/syndicatduboisdelaumone](https://facebook.com/syndicatduboisdelaumone)

Syndicat du Bois de l'Aumône

Zone de Layat II

13 rue Joaquin Perez Carretero

CS 10025

63201 RIOM Cedex

